



HAUTE-RIVOIRE

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le sept décembre deux mil vingt, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, ANDREKOVICS Sandrine, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PAYMAL Caroline, PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, VENET Florent, VERNAY Anaïs.

Secrétaire de séance : VERNAY Anaïs.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :**  
VERNAY Anaïs.

**Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

#### 1) Convention de cession de l'usage du droit de pêche du plan d'eau du Noyer

La commune est propriétaire du plan d'eau du Noyer.

Il est proposé de conclure une convention tripartite entre la commune et l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Sainte-Foy-L'Argentière et la Fédération de pêche du Rhône pour l'usage du droit de pêche.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de cession du droit de pêche avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Rhône et de la Métropole de Lyon et l'AAPPMA de Ste-Foy-L'Argentière pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

#### 2) Adhésion à la mission temporaire d'assistance juridique du centre de gestion

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent y recourir des missions temporaires d'assistance juridique.

La commune peut solliciter des juristes pour tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences à l'exception des questions afférentes à la fonction publique territoriale traitées par un autre service du centre de gestion.

Formalisée par une convention, ce service s'opère en contrepartie du versement d'une participation annuelle fixée à 0.87€ par habitant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention avec le centre de gestion pour l'adhésion au service d'assistance juridique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

#### QUESTIONS DIVERSES

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

#### M. le Maire :

- Informe du report du recensement de la population en 2022.
- Fait un point global sur le personnel. La commission Personnel va se réunir notamment dans le but de débiter la rédaction des lignes directrices de gestion, fixant des grandes orientations en matière de pilotage des ressources humaines (obligatoire suite à la loi du 6 août 2019).
- Il conviendra de choisir les essences d'arbres à replanter au parc aux biches et de manière plus globale, de revoir le fleurissement du village.
- Informe de la sélection de 8 communes dont Haute-Rivoire pour la réalisation d'un « diagnostic en marchant », en lien avec la CCMDL, sur la base de différents indicateurs, qui sont présentés. L'objectif poursuivi est de mettre en place un dispositif d'amélioration de l'habitat à l'échelle communautaire.
- Fait un point sur les projets de mutualisation à envisager au niveau du territoire de la CCMDL. Après la réalisation d'un état des lieux, un questionnaire sera transmis aux 32 communes pour connaître leurs besoins ou attentes sur le sujet.
- Présente les différentes augmentations de tarif de la redevance assainissement pour les communes de la CCMDL, afin d'aboutir à une harmonisation sur tout le territoire.
- Revient sur les deux projets pour 2021 (sécurisation du village et réhabilitation de l'ancien bâtiment abritant une banque).
- Fait le point sur les commissions tourisme/loisirs, urbanisme/habitat et économie de la CCMDL.

#### C. PAYMAL :

- ✦ Revient sur la réunion avec la CCMDL, la PMI, la CAF et le RAM relative à la problématique des modes de garde sur la commune et l'éventuelle poursuite des activités de la MAM au sein d'un autre logement.

#### C. SEVE :

- Informe de la livraison partielle des nouveaux jeux du parc aux biches. Un élément du toboggan a été endommagé pendant le transport et sera livré de nouveau.

#### A. MICHEL :

- Est en attente du coût prévisionnel des travaux de voirie qui pourraient être effectués en 2021, en lien avec la CCMDL.
- L'implantation de l'aire de camping-car, qui sera créée rue du Pavé, doit être affinée.

#### S. MOULIN :

- ❖ Demande quand la fibre sera disponible sur la commune. D'après le peu d'informations connues à ce jour, la totalité du département du Rhône doit être équipé d'ici fin 2022.
- ❖ Revient sur la problématique du nombre trop important de pigeons dans le village.

#### M. RAZY :

- Evoque la réunion du bureau de la CUMA de Haute-Rivoire : la possibilité d'une cogestion de la plateforme de déchets verts entre la commune et la CUMA est à étudier (l'expérimentation par la CCMDL est prévue sur une seule année).
- Un recensement national des exploitations agricoles est en cours.

#### G. CHAVEROT :

- Fait un retour sur la réunion du SIEMLY et notamment l'augmentation du prix de l'eau. Un important programme d'investissement sera réalisé l'année prochaine, en raison notamment des aides financières proposées par l'agence de l'eau.
- Indique que les travaux d'assainissement dans le cœur du village touchent à leur fin : l'enrobé définitif devrait être terminé la semaine prochaine.

#### P. GERIN :

- ❖ Rappelle les permanences pour la distribution des sacs poubelles et établit le planning.
- ❖ Indique que les missions de la maison des services de St Laurent de Chamousset ou St Symphorien sur Coise sont encore méconnues du public. Il est important de communiquer sur le sujet.

La séance est levée à 23h30.